

<b>CAPITALE</b>	<b>YAOUNDE</b>	<b>NOM OFFICIEL</b>	<b>République du Cameroun</b>	
<b>LANGUE(S) OFFICIELLE(S)</b>		Anglais, Français	<b>SUPERFICIE</b>	475 442 km <sup>2</sup>
<b>LANGUE(S) PARLEE(S)</b>		Soudanais, langues bantoues	<b>POPULATION</b>	15 891 531 hab.
<b>MONNAIE</b>	Le Franc CFA (650.166 environ 1€)			
<b>PRINCIPALES VILLES</b>		Douala, Nkongsamba, Maroua, Garoua, Bafoussam, Kumba, Bamenda, Foumban		
<b>REGIME POLITIQUE</b>		République à régime présidentiel multipartite		
<b>VACCINS</b>	Fièvre jaune (carnet de vaccinations obligatoire à l'arrivée), traitement antipaludéen recommandé.			
<b>RELIGIONS</b>	Chrétiens 53%, Croyances indigènes 25%, Musulmans 22%			

## CONSULAT

73 rue d'Auteuil 75016 PARIS. Tel : 01 47-43-98-33 <b>dépôts :</b> du lundi au jeudi 10h à 12h30 <b>retraits :</b> Lundi au Jeudi de 17h	<b>DELAIS :</b> En jours ouvrables	<b>Normal 5 jours ouvrables</b> <b>Express 48h retrait uniquement l'après midi</b>
	VISA	<b>VISA OBLIGATOIRE</b>

## TOURISME

1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu 1 formulaire en couleur 2 photos d'identités 1 certificat d'hébergement visé par une autorité locale très détaillé ou réservation d'hôtel La photocopie du billet d'avion A/R ou la réservation du billet
--

## AFFAIRES

1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu 1 formulaire en couleur 2 photos 1 lettre de société (nom et qualité du signataire ainsi que le cachet de la société) 1 lettre d'invitation 1 attestation de voyage
---

## TARIFS

<b>Visa Affaires :</b> - 3mois/1entrée : 92€ ; urgence 100€ - 3mois/multiples entrées : 92€ ; urgence 100€ - 6mois/multiples entrées : 184€ ; urgence 192€ <b>Visa tourisme :</b> - 3mois/1entrée : 92€ ; urgence 100€ - 3mois/2entrée : 92€ ; urgence 100€
---

## REMARQUES

<b>Transit :</b> idem visa touristique <b>Enfant :</b> si inscrit sur le passeport des parents, joindre 2 photos (gratuit) Ayant son propre passeport, idem adulte (payant)  Citoyens étrangers, joindre une copie de carte de séjour
---



# FORMALITÉS À REMPLIR POUR L'OBTENTION DES VISAS

## GÉNÉRALITÉS

- Les demandes de visas sont reçues du lundi au jeudi de 9H30 à 12H30.
- Les retraits des visas se déroulent du lundi au vendredi de 15H00 à 17H00.
- Les dossiers reçus sont traités dans un délai de 48 heures ouvrables, à compter de la date de dépôt.
- Les demandes de visa en formule "EXPRESS", moyennant 08 euros de frais supplémentaires, sont traitées dans un délai de 2 à 16 heures après réception des dossiers complets.
- Une autorisation parentale, accompagnée des pièces d'identité des parents, est exigée pour toute demande concernant un enfant mineur voyageant seul, avec l'un des parents ou accompagné.

## DOCUMENTS A PRODUIRE

### I- DOCUMENTS COMMUNS A TOUS TYPES DE VISAS

- Un passeport ayant une validité d'au moins 06 mois.
- 2 photos d'identité (4 x 4) identiques et récentes. Les photos scannées et les photocopies ne sont pas acceptées.
- Frais de timbre : **92 euros** pour les visas temporaires, de transit et de tourisme ; **184 euros** pour les visas long séjour, à verser en espèces au guichet du Consulat Général. Les chèques ne sont pas acceptés. Pas de 

**NB : Toutes les demandes se font directement au Consulat Général, aucune demande par correspondance ne sera acceptée.**

### II- VISAS DE TRANSIT – VALIDITE : 1 à 5 JOURS

En plus des documents requis en I, bien vouloir obligatoirement produire :

- Photocopie du billet d'avion valable jusqu'à la destination finale ou tout autre justificatif de continuation du voyage.
- Un visa ou une autorisation d'entrée dans le pays de destination finale.

### III- VISAS DE TOURISME – VALIDITE : 1 à 30 JOURS

En plus des documents requis en I, bien vouloir obligatoirement produire :

- Un billet d'avion ou un titre de transport aller et retour, ou un carnet de passage en douane.
- Un certificat d'hébergement délivré par la personne qui s'engage à héberger le visiteur, revêtu du visa du Maire territorialement compétent, ou **une réservation ferme d'hôtel pour la durée envisagée du séjour**

### IV- VISAS TEMPORAIRES – VALIDITE : 1 à 90 JOURS

En plus des documents requis en I, bien vouloir obligatoirement produire :

- Un billet d'avion ou un titre de transport aller et retour, ou un carnet de passage en douane.
- Une invitation à une manifestation organisée sur le territoire national et une lettre de mission de l'employeur.
- Un justificatif de l'objet de la visite ainsi que des conditions et moyens de subsistance suffisants pour la durée du séjour.

### V- VISAS LONG SEJOUR – VALIDITE : 3 à 6 MOIS

En plus des documents requis en I, bien vouloir obligatoirement produire :

- Un billet d'avion ou un titre de transport valable jusqu'au Cameroun.
- Une garantie de rapatriement.
- Un contrat de travail visé par le Ministre du Travail pour les étrangers désireux d'exercer une activité salariée au Cameroun, ou toute autre autorisation d'exercer une profession libérale ou de promouvoir une activité agricole, pastorale, industrielle, artistique ou autre, délivrée par les autorités compétentes, lorsqu'une telle autorisation est requise.
- Un acte justifiant le lien conjugal pour le conjoint, ou parental pour les enfants mineurs, ou...
- Un certificat d'inscription ou de réinscription délivré par le responsable de l'établissement pour les étudiants.
- Un acte de mise en stage pour les stagiaires, signé par les deux parties concernées et qui stipule la prise en charge.

### VI- AUTORISATION D'IMPORTATION TEMPORAIRE D'ARMES ET MUNITIONS POUR LA CHASSE

En plus des documents requis en I, bien vouloir obligatoirement produire :

- Une demande manuscrite adressée au Consul Général du Cameroun à Paris.
- Une quittance de **92 Euros** par arme transportée à payer en espèces au guichet du Consulat Général (I).
- Une copie de la facture d'achat de l'arme et (ou) des munitions en question.
- Une copie de l'autorisation préfectorale de port d'arme. Pour les étrangers d'origine camerounaise, produire l'autorisation de port d'arme délivrée par l'autorité compétente au Cameroun.

### VII- VISAS DIPLOMATIQUES ET DE COURTOISIE

Ils sont délivrés au Service de Protocole de la Chancellerie.

**NB :** Pour les journalistes, personnels militaires et assimilés, religieux, avocats, prendre des renseignements complémentaires auprès du service des visas.

## RECOMMANDATIONS DE SANTE

Vaccin **obligatoire** pour la fièvre jaune ; traitement préventif anti-paludéen fortement conseillé.

Document à joindre  
à toute commande

## B O N D E C O M M A N D E V I S A

▼ Inscrire ci-dessous le ou les Pays de destination

### Informations Voyageur

M.  Mme  Melle

Prénom

Nom

N° Passeport

Nationalité

Téléphone

Mail

Commentaires

### Informations Facturation / Livraison

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Contact

Téléphone

Mail

Code Imputation<sup>1</sup>

► Délai :  Normal  Urgent Attention, si aucune case n'est cochée, le type de course par défaut est Normal

► Type de visa demandé :  Tourisme  Affaire

Date de Retour SOUHAITÉ du passeport<sup>2</sup>

Date de DÉPART du voyageur

Fin de Mission (Réservé Axiome Visa)

### Réservé à Axiome Visa

Pays de destination	Dépôt	Retrait	Frais
<b>Total</b>			

▼ Règlement Chèque

Tarifs & options	Montant	Choix
Prestation		
Supplément Urgence		
Dispo Bureau		
Enlèvement Paris		
Livraison Paris		
Recommandé		
Chronopost		
Chronopost International		
Aéroport <sup>9h / 18h</sup>		
Aéroport Week end et hors bureau		
<b>Total</b>		

Date et signature :

J'accepte les conditions Générales de Vente  
(dernière page du document)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### • 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

### • 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

### • 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

### • 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

### • 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

### • 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

### • 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaire ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

### • 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

### • 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.